



# L'OBSTRUCTION

# Point de règlement

**Art 9.12 : « Les joueurs ne peuvent pas empêcher un adversaire de tenter de jouer la balle. »**

**« Les joueurs commettent une faute d'obstruction s'ils :**

- **reculent vers un adversaire**
- **interfèrent physiquement avec la crosse ou le corps d'un adversaire**
- **empêchent l'adversaire d'intercepter légitimement la balle avec leur crosse ou une partie quelconque de leur corps »**

# Point de règlement (suite)

**« Un joueur immobile recevant la balle est autorisé à se positionner dans n'importe quelle direction.**

**Un joueur en possession de la balle est autorisé à se déplacer avec celle-ci dans n'importe quelle direction à condition de ne pas heurter le corps ou la crosse d'un adversaire ou se positionner entre la balle et un adversaire qui est à distance jouable de la balle et qui tente de la jouer. »**

# Qu'est-ce qu'une obstruction?

**Une obstruction n'est donc manifeste que si (et seulement si) les 3 conditions suivantes sont réunies :**

- 1- la balle est à une distance jouable pour le défenseur**
- 2- le défenseur tente de jouer la balle**
- 3- l'attaquant met sa crosse ou tout ou partie de son corps entre la balle et le défenseur afin de l'empêcher de la jouer**

# Point de vigilance

**Il est donc très important de ne pas se laisser influencer par un défenseur qui réclamerait une obstruction :**

- **alors qu'il n'est pas à une distance de la balle lui permettant de la jouer**
- **alors qu'il ne tente pas de jouer la balle**

**De toute façon, on ne se laisse pas influencer par un joueur qui réclame...**

# L'obstruction par un tiers (croisé)

**« Un joueur qui court devant un adversaire ou « le bloque », l'empêchant ainsi de jouer ou de tenter de jouer légitimement la balle, commet une faute d'obstruction. C'est une obstruction par tierce personne ou par écran.**

**Ceci s'applique également lorsqu'un attaquant coupe la trajectoire ou « bloque » des défenseurs (y compris le gardien de but) lors de l'exécution d'un pénalty corner. »**

# Obstruction et protection de balle ...

## Comment bien faire la différence?

**Il y a obstruction si les 3 conditions précisées plus haut sont réunies.**

**La protection de balle est une action de l'attaquant qui consiste en une mise à distance de la balle par rapport au défenseur. L'attaquant conduit donc la balle hors de portée du défenseur (hors de sa zone d'intervention).**

# Obstruction et protection de balle ...

## Comment bien faire la différence?

### En cas de contact...

- corps/corps
- corps/crosse
- crosse/crosse

**... il n'y a pas forcément obstruction, il faut rester vigilant à la distance entre la crosse du défenseur et la balle, également à la direction dans laquelle se dirige l'attaquant avec la balle (cherche-t-il à l'éloigner du défenseur?)**



# Obstruction et lutte pour l'espace...

## Comment bien faire la différence?

**En général, la lutte pour l'espace se fait loin de la balle puisque cela consiste à conquérir ou protéger un espace dans lequel on veut recevoir ou intercepter celle-ci.**

**Il est d'autant plus délicat de prendre une décision quand l'action à juger se passe loin de l'action avec la balle.**

**Lutter pour l'espace fait partie du jeu, ce n'est pas une obstruction dès lors que l'on n'empêche pas un adversaire de tenter de jouer la balle alors qu'il serait à bonne distance pour le faire.**

# En conclusion

**Là encore, être proactif, assurer une action complémentaire et une bonne communication entre les arbitres est essentiel!**